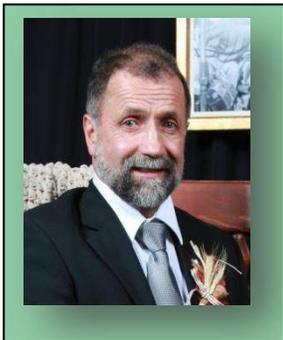


Solidarité agricole

Septembre 2013 vol. 26, n° 4

UPA FÉDÉRATION DE
L'UPA-ESTRIE

ÉDITORIAL



François Bourassa, président

Bonjour Productrices, Producteurs,

Août est déjà derrière nous. Voici la rentrée scolaire. C'est aussi la reprise des activités syndicales. En septembre, mettez à votre agenda la date de l'assemblée générale de votre syndicat local. C'est l'occasion de connaître les réalisations de vos représentants, mais aussi l'occasion de faire connaître **vos** besoins. Votre présence favorise une vie associative active et productive.

Plus tard en octobre, les délégués participeront au congrès de la Fédération de l'UPA-Estrie. Le thème de cette année est : *Ensemble, développons l'agriculture*. Voilà le défi que nous sommes appelés à relever en partenariat, dans l'équité et la solidarité. Autant l'agriculture que la foresterie doivent assurer un revenu décent aux producteurs et aux productrices qui la pratiquent.

À moins de vivre cloîtré ou en ermite, tout le monde a entendu parler de Lac-Mégantic depuis deux mois. Pour aider les producteurs qui offrent leurs produits directement aux consommateurs, le Syndicat local de Lac-Mégantic et la Fédération de l'UPA-Estrie en collaboration avec d'autres partenaires ont uni leurs efforts pour organiser la Grande Journée du Marché public Lac-Mégantic, le 24 août dernier. Merci à ceux et celles qui ont organisé et visité l'événement. Ce fut une réussite grâce à vous tous.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter une bonne récolte. Au plaisir de vous rencontrer aux prochaines activités ou assemblées syndicales (voir p.7).

François Bourassa

Élection au poste de président

Il y a élection à la présidence de la Fédération de l'UPA-Estrie au congrès régional du 10 octobre 2013.

Des bulletins de mise en candidature sont disponibles à la Fédération de l'UPA-Estrie. Ces bulletins doivent être complétés et déposés à la Fédération de l'UPA-Estrie avant le 2 octobre 2013 à 16 h 30.

Election for the president's chair

There will be an election for the president's chair at the regional congress October 10, 2013.

The nomination forms are available at the Fédération de l'UPA-Estrie. These forms must be completed and returned to the Fédération de l'UPA-Estrie, before 4:30 p.m., October 2, 2013.

SOLIDARITÉ AGRICOLE

Périodique produit et publié par la Fédération de l'UPA-Estrie
4300 boul. Bourque, Sherbrooke, Qc J1N 2A6
819 346-8905 (fabrication syndicale)
Sans frais 1 855 741-8905

Distribution : fermes familiales de l'Estrie
Tirage : 2 700 exemplaires
Dépôt légal : ISSN 1488-4372
Envois poste-publication no de convention : 40026310

ESPACES PUBLICITAIRES

Abonnements : 2 600 entreprises agricoles

ANNONCER VOS ACTIVITÉS

Valéry Martin 819 346-8905

vmartin@upa.qc.ca

Date de tombée : 18 octobre 2013

Date de parution : 7 novembre 2013

Dans ce numéro :

Portes ouvertes sur les fermes du Québec	3
Calendrier des AGA des syndicats locaux	7
Modifications au REA	8
Rendez-vous de la relève en agriculture	9
Amendes et emprisonnement REA	11

Le seigle d'automne vous chante la pomme. Laissez-vous tenter!

Le semis de seigle d'automne, après l'ensilage du maïs, permet de protéger les sols tout en permettant de faire une récolte de grain et de paille.

Les céréales d'automne ont un rendement plus élevé que les céréales de printemps, répartissent mieux le travail de semis et de récolte des cultures, diversifient vos rotations et sont peu exigeantes en pesticides. Elles vous aident aussi à protéger vos sols. D'ailleurs depuis 2011, des producteurs de la région sèment du seigle d'automne après le maïs-ensilage dans leurs champs les plus sensibles à l'érosion. Ils peuvent ainsi tirer profit des mois de croissance à l'automne pour établir une culture de couverture.

Le seigle d'automne s'établit facilement et est fiable. Surtout, il est plus rustique que le blé et le triticale (germe à 3°C et croît à 4°C) et a une bonne tolérance au gel, ce qui explique qu'il ait souvent une croissance impressionnante à l'automne.

Afin de réussir le semis du seigle, voici quelques précautions à prendre. Tout d'abord, il faut choisir un champ qui s'égoutte bien. Si le seigle est semé en semis direct, portez attention aux conditions de sol lors de la récolte du maïs-ensilage afin qu'il n'y ait pas de trace profonde. Assurez-vous aussi que les herbicides utilisés dans le maïs n'ont plus d'effet résiduel dommageable. La date limite de semis recommandée est le 30 septembre. Ajustez le taux de semis selon l'utilisation du seigle et la date de semis. Des producteurs ayant semé du seigle d'automne, comme culture de couverture, à un taux de 100-120 kg/ha ont connu de bons rendements en paille et en grain.

Le seigle peut être récolté en vert au stade gonflement ou être pâture. Par contre, il faut être vigilant, car la maturation se fait rapidement entre le stade gonflement, pour lequel le pourcentage de protéine est d'environ 18% et le stade épiaison pour lequel le pourcentage de protéine descend à 13-14%. Le seigle peut aussi être récolté pour le grain et la paille (attention aux rejets de battage, car le seigle peut repousser). La production de paille est importante. Malgré sa mauvaise réputation (non fondée), le seigle peut constituer une fraction importante de la ration en grain selon le cheptel¹ et sa teneur en ergot (consultez votre nutritionniste). Vous pouvez aussi vendre le grain (Les Éleveurs Rive-Sud et Grains Saint-Laurent). Le seigle a un effet allopathique : il vaut donc mieux semer du soya, du canola ou établir une prairie si le seigle est détruit au printemps.

Après avoir récolté le maïs fourrager, faites un dernier effort pour sortir le semoir à céréales et faire un semis de seigle d'automne. Un dernier petit coup de cœur!

Par Stéphanie Durand agr., 819 820-3001, poste 4393
Coordonnatrice, bassin versant de la rivière Nicolet Sud-Ouest

Marie-Andrée Audet, agr., 819 820-3001, poste 4386
Coordonnatrice, bassin versant de la rivière Coaticook



Canada

Québec



Cultivons l'avenir, une initiative fédérale-provinciale-territoriale

¹ Utilisation du seigle en alimentation animale, Jean Duval, 1991.

PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC

Soyez de la partie le 8 septembre prochain de 10 h à 16 h. Cette année 15 fermes ouvrent leurs portes dans le cadre de la plus grande activité de valorisation de la profession agricole organisée par l'Union. Pour en savoir plus : www.portesouvertes.upa.qc.ca



Venez rencontrer les dynamiques propriétaires du Verger familial CR qui fêtent leurs 15 ans d'existence. Sur une superficie de 4 hectares, les propriétaires produisent plus d'une quinzaine de variétés de pommes. De plus, cette entreprise se distingue par l'intégrité de son approche environnementale.

Adresse : 60, chemin Fitch Bay, Magog



Cette jeune famille, propriétaire d'une ferme de production bovine, pratique l'élevage de races angus, charolais et limousin. Après avoir connu un franc succès en 2009, elle accepte de participer pour une 2^e fois aux Portes ouvertes.

Adresse : 150, chemin des Pères, Magog



Venez visiter la plus grande roseraie privée du Canada installée sur un site à couper le souffle. Plus de 5 000 rosiers provenant de 450 cultivars différents ont été aménagés sur cette ancienne entreprise laitière.

Adresse : 2424, chemin Benoit, Sainte-Catherine-de-Hatley



Bien nichée au cœur des collines de Fitch Bay, Bleu Lavande pratique la lavandiculture depuis 10 ans et ne cesse d'innover depuis. Plus de 100 000 plants de lavande s'étalent sur 42 acres de terre pour le plus grand bonheur de nos yeux. N'oubliez pas de déguster leur bière à la lavande!

Adresse : 891, chemin Narrow, Fitch Bay



Il n'existe que huit fermes laitières certifiées biologiques en Estrie et la Ferme Beaudoin et fils fait partie de ce nombre. En 2007, souhaitant diversifier sa production, l'entreprise procède à la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers sur ses terres, ce qui donne naissance aux Délices de Compton.

Adresse : 6360, route Louis-S.-St-Laurent, Compton



Avez-vous eu la chance de savourer une tranche du Zacharie Cloutier? Ce fromage ne cesse de remporter les honneurs et a même décroché cette année le *Caseus* du Meilleur fromage de brebis au Québec. Venez voir les 350 brebis laitières qui font la renommée de la Bergerie et Fromagerie Nouvelle France. De plus, combinez votre visite avec un saut au marché Locavore de Racine, situé tout près.

Adresse : 305, route 243, Racine



Cette entreprise certifiée biologique par Écocert se spécialise dans la transformation de produits à base de pommes et de fraises. Pssst, n'oubliez pas de faire des provisions de leur succulent jus de pomme!

Adresse: 576, rang 4, St-Georges-de-Windsor



À Danville, vous aurez la chance de rencontrer la belle famille de Konrad Arnold et Anita Gurtner, propriétaires de l'entreprise depuis 2004. Cette ferme laitière compte un cheptel de 100 vaches Holstein et se spécialise aussi en vente d'animaux.

Adresse : 51, chemin du Lac Perkins, Danville



Non loin de la Ferme Perkinspond se trouve la ferme de la famille Roy. Spécialisée en grandes cultures et en production porcine, l'entreprise fait l'élevage de 4 400 porcs en engraissement et de 1 600 porcelets. Les 1 400 acres en culture de maïs, de soya, de blé et de foin leur permettent d'être autosuffisants pour l'alimentation du troupeau.

Adresse : 70, route 255, Danville



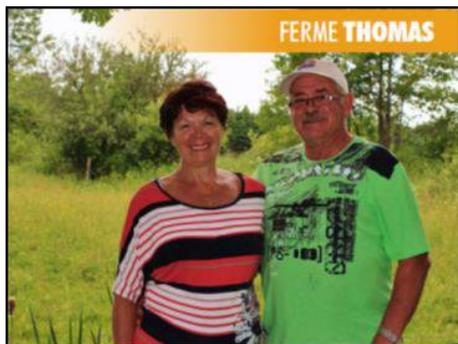
Saviez-vous que la superficie des serres du complexe de Danville-2 équivaut à 5 terrains de football? Cette propriété des Serres du Saint-Laurent produit plus de 185 000 tomates par semaine au grand bonheur des consommateurs québécois.

Adresse : 302, rue Water, Danville



La liste est longue pour décrire les champs d'expertise de la Ferme Bouffard, production de blé de consommation humaine, élevage de bœufs de boucherie, production et exportation de foin pour chevaux et encore plus... Ça vaut définitivement une sortie à Hatley!

Adresse : 1775, route 143, Hatley



Antoine Doyon et Rolande Poitras de la Ferme Thomas sont établis dans le magnifique village de St-Isidore de Clifton. Cette ferme spécialisée en production de veaux de grain produit entre 400 à 500 têtes par année. De plus, vous aurez la chance de visiter une plantation de peupliers hybrides.

Adresse : 52, chemin Thomas-Doyon, Saint-Isidore de Clifton



Cette ferme de Sawyerville spécialisée en production caprine compte un cheptel de 100 chèvres, dont 50 sont en lactation. On y fait la production artisanale de fromages fins ainsi que de la charcuterie. Cette entreprise se démarque aussi par son approche agroenvironnementale.

Adresse : 1023, route 210, Sawyerville



Nouvellement établis en Estrie, Anne, Camil Bélanger ainsi que Frédéric Poudrette se spécialisent dans la production de dindons sauvages et de sangliers. Afin d'assurer une production annuelle de 100 à 150 marcassins, ils ont un troupeau reproducteur de 10 sangliers.

Adresse : 1120, 2^e rang Nord, Weedon



Il est rare d'avoir l'occasion de visiter des aménagements forestiers. Heureusement pour nous, cette coopérative qui gère 52 652 hectares en boisé forestier et qui regroupe 790 propriétaires forestiers de la région nous propose une foule d'activités pour la journée (machinerie forestière en action, circuit en forêt et même une compétition amicale au godendard)!

Adresse : chemin Jackson, Dudswell

La construction et le cheminement d'une résolution

Valéry Martin, conseillère aux communications

Afin de bien vous préparer à l'assemblée générale annuelle de votre syndicat local, voici quelques guides sur la façon de construire une résolution efficace et sur le cheminement des résolutions dans les instances de l'Union.

Un syndicat agit par résolutions. La résolution est une décision adoptée par les administratrices et les administrateurs lors des réunions du conseil d'administration ou par les membres lors des assemblées générales. Dans les instances de l'UPA, la résolution est la formule de prise de décision la plus utilisée. Une proposition est soumise par un membre sur un sujet à l'étude. C'est l'expression d'une idée ou une invitation à l'action. Le groupe est amené à discuter de l'idée (délibération ou mise à l'étude). Puis, le groupe est amené à se prononcer, à prendre une décision (vote ou adoption). Si l'idée est adoptée par l'Assemblée ou le groupe, elle devient une résolution.

1. Les composantes d'une résolution : les arguments et le mandat

Un seul argument par paragraphe Évitez de mettre une longue liste de « Considérant » : ne vous en tenez qu'aux arguments de poids, deux ou trois.

Le mandat (ou la demande) C'est le cœur de la proposition. C'est la description de l'action souhaitée. Pour bien formuler un mandat, on y indique

- QUI DEMANDE l'action
- QUI DOIT FAIRE l'action
- L'action concrète (faisable) et précise
- L'effet désiré (les retombées) une échéance

2. La sélection d'une proposition

Une proposition qui devient résolution à la suite d'un vote positif engage votre organisme à poser des actions, à mobiliser des ressources et à consacrer du temps pour que la résolution soit réalisée. Or, le temps et les ressources sont limités. Pour vous assurer que les résolutions adoptées correspondent à des priorités, et pour éviter l'éparpillement et le gaspillage des ressources, voici quelques critères pour en évaluer la pertinence.

- Est-ce compatible avec la mission, les valeurs et les principes du syndicat? (Est-ce compatible avec le bien de l'association?)
- Est-ce en lien avec les orientations et politiques du syndicat?
- Est-ce une demande déjà traitée dans le congrès d'orientation de l'année précédente?
- À qui s'adresse la demande? (Est-ce clair?)
- Est-ce que beaucoup de personnes sont concernées?
- Cette proposition est-elle vraiment une priorité? Et pourquoi?
- Qu'est-ce que les producteurs eux-mêmes peuvent faire?
- Qu'est-ce que le syndicat peut faire?
- Est-il vraiment nécessaire d'impliquer les ressources de la fédération? Pourquoi?

AVANT l'assemblée annuelle, ces questions peuvent être discutées au CA ou au Comité d'étude des résolutions.

3. L'étude d'une proposition

La proposition C'est l'expression d'une idée, d'une recommandation pour passer à l'action.

L'appui Chaque proposition doit obligatoirement être appuyée par un membre. Si elle n'est pas appuyée, on dit que la proposition est rejetée à l'unanimité.

À partir de là, la proposition devient propriété de l'Assemblée.

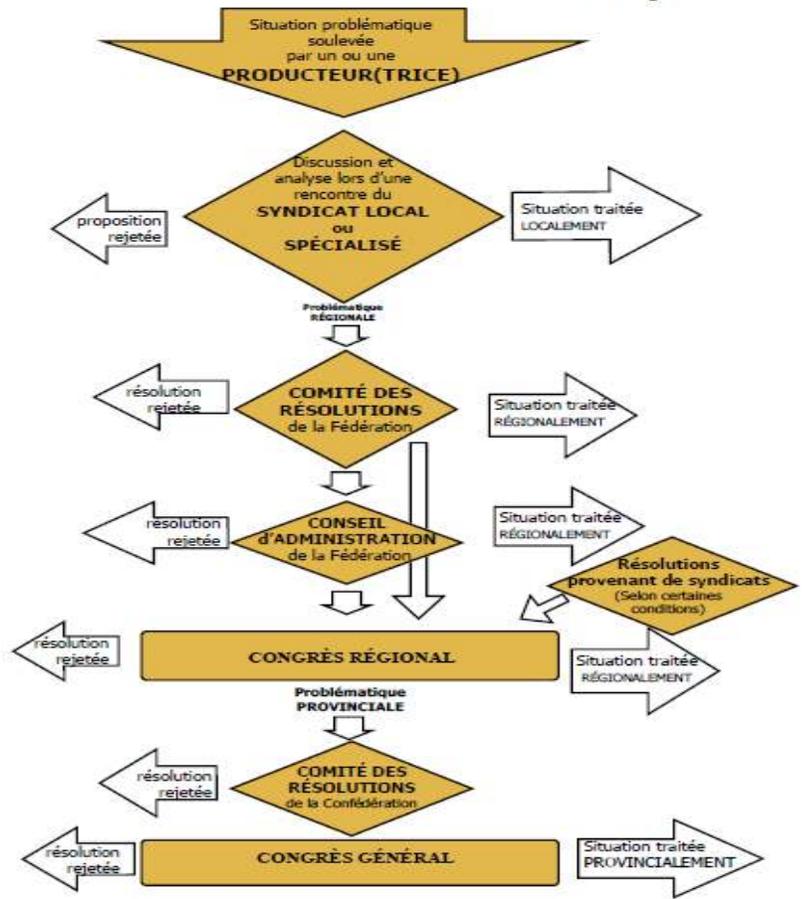
La discussion Les membres peuvent demander au président d'assemblée, de leur accorder une période de discussion avant de prendre une décision finale. La résolution est ainsi mise à l'étude. À la lumière des informations obtenues pendant la période des questions et de commentaires, vous pouvez :

- Exprimer vos arguments pour ou contre;
- Formuler un amendement si nécessaire.

Si un amendement est apporté, on le traite de la même manière que la proposition principale. Une fois que l'on a traité l'amendement, on revient à l'étude de la proposition principale, amendée ou non, et l'on est toujours en période de discussion.

La proposition est ensuite adoptée ou rejetée par vote.

Le cheminement d'une résolution lors des congrès



Calendrier des Assemblées générales annuelles des syndicats locaux

Date	Syndicat	Lieu	Heure
12 septembre	Syndicat local de l'UPA du Val-St-François et Sherbrooke	Salle France-Gagnon 112, rue du Parc, Saint-François-Xavier-de-Brompton	19 h 30 AGA
15 septembre	Syndicat local de l'UPA du Haut-St-François	Centre communautaire / Manège militaire 563, rue Main Bury	10 h 30 Brunch 12 h 30 AGA
18 septembre	Syndicat local de l'UPA des Sources	Salle municipale de Wotton 759, St-Jean Wotton	18 h 00 Souper 20 h 00 AGA
18 septembre	Syndicat local de l'UPA de Memphrémagog	Érablière Ferme Magolait 1540, chemin Ayer's Cliff Magog	19 h 00 AGA Suivi d'un goûter
19 septembre	Syndicat local de l'UPA de Coaticook	Salle L'Épervier 80, rue St-Jacques Sud Coaticook	20 h 00 AGA Suivi d'un goûter
22 septembre	Syndicat local de l'UPA de Lac-Mégantic	Sous-sol de l'église 4556, rue Principale Sainte-Cécile-de-Whitton	11 h 00 Brunch 13 h 00 AGA
22 septembre	Syndicat local de l'UPA de Wolfe	Salle municipale d'Ham-Nord 474, rue Principale Ham-Nord	10 h 00 AGA 12 h 00 Méchoui

RAPPEL : Modifications au Règlement sur les exploitations agricoles (REA)

François Thomas, urb., responsable de l'aménagement

Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) prévoyait, jusqu'à l'an passé, que certaines superficies couvertes par des arbres de Noël ou des arbres fruitiers pouvaient être converties à d'autres cultures tandis que d'autres ne le pouvaient pas. Depuis mars 2012, les arbres de Noël et les des arbres fruitiers peuvent être remplacés par d'autres végétaux.

Les superficies concernées par la modification du règlement sont celles qui étaient en production d'arbres de Noël et d'arbres fruitiers de 1990 à 2004 et sur lesquelles aucun travail cultural du sol n'a été effectué (labour, hersage, semis). L'Union a fait valoir que des producteurs étaient pénalisés, puisque ces zones ne pouvaient, sauf exceptions, être converties en d'autres cultures.

Il est désormais possible de le faire, mais il est interdit de défricher dans le but d'agrandir ses superficies en culture. Il faudrait donc abandonner une superficie cultivée équivalente.

Les producteurs ayant diminué leur superficie couverte d'arbres de Noël et d'arbres fruitiers entre 2004 et 2012 devront clarifier la situation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en remplissant un formulaire prévu à cet effet, **avant le 26 avril 2015**. Cette action permettra que les superficies qui n'étaient pas en culture d'arbres de Noël ou d'arbres fruitiers durant cette période, puissent désormais être mises en culture avec d'autres végétaux.

Vous n'avez pas à remplir le formulaire si :

- depuis 2004, vos superficies en culture d'arbres de Noël et d'arbres fruitiers sont identiques;
- depuis 2004, vous avez augmenté la superficie en culture d'arbres de Noël ou d'arbres fruitiers à même des sols en culture;
- entre 1990 et 2004, les superficies visées ont fait l'objet de travaux culturaux du sol (labour, hersage, semis) pendant au moins une année;
- entre 1990 et 2004, aucun travail cultural du sol n'a été fait (la modification de mars 2012 corrige la situation);
- entre 2004 et 2011, vous avez défriché une surface pour cultiver des arbres de Noël ou planter des arbres fruitiers. La réglementation du REA durant cette période permettait de défricher afin de cultiver des arbres de Noël ou des arbres fruitiers. (Cette superficie ne peut être cultivée à d'autres fins).

Vous devez remplir le formulaire si :

- entre 2004 et 2011, vous avez diminué la superficie en culture d'arbres de Noël ou d'arbres fruitiers.

Si aucune déclaration de ces superficies n'est faite avant le 26 mars 2015, celles-ci seront considérées comme forestières et ne pourront pas être mises en culture.

Pour remplir le formulaire, veuillez consulter le lien suivant :

http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/formulaires/declaration-superficies-arbres.doc



Les Rendez-vous de la relève en agriculture

Marc-Sylvain Pouliot, conseiller à la vie syndicale

C'est dans la MRC du Haut-Saint-François, plus précisément à Weedon que se dérouleront les *Rendez-vous de la relève en agriculture* le 12 novembre prochain.

Cette troisième édition, après celle tenue à Saint-Camille en 2011 et à Coaticook en 2012, se veut toujours une journée de maillage offrant à plus de 120 étudiants en agriculture une occasion concrète de planifier leur avenir dans la région.

La journée offre dans une formule dynamique, des visites terrain, des ateliers de formation, des rencontres expressives et des kiosques de différents organismes. Les jeunes ont ainsi la chance d'établir un contact privilégié avec des agriculteurs, des cédants potentiels de même que de nombreux acteurs du monde agricole. Les fermes qui vont accueillir les étudiants sont la ferme Croque-Saisons et Les Serres biologiques Fontainebleau en production végétale de même que la ferme de Réal Marcoux et la Ferme du Lac D'Argent en production animale.

Cette année, le comité organisateur désire faciliter encore plus les maillages avec les agriculteurs qui envisagent un transfert de leur ferme à une relève non apparentée. À cet effet, tous les agriculteurs intéressés peuvent contacter Yolande Lemire, coordonnatrice de l'événement au 819 432-1936 afin de voir les différentes façons possibles de mise en lien avec la relève potentielle.

Comme à chaque année, plusieurs collaborateurs participent à l'organisation de la journée, dont le MAPAQ-Estrie, la Financière agricole du Québec, la Fédération de l'UPA-Estrie, le Syndicat de la relève agricole de l'Estrie, le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François, Inode Estrie, le CLD du Haut-Saint-François, le CRIFA de Coaticook de même que les CÉGEP de Sherbrooke et de Victoriaville, auxquels se joignent de nombreux professionnels du monde agricole et partenaires financiers.

Pour plus d'information, vous pourrez consulter dans les prochaines semaines le site web de l'évènement à l'adresse suivante : www.rendezvousreleve.org

Création d'une banque régionale de fermes sans relève

Selon les données du MAPAQ de l'Estrie, on estime qu'au cours des cinq prochaines années, environ 250 exploitations agricoles de la région cesseront la production sans avoir identifié de relève.

Les propriétaires qui se trouvent dans cette situation disposent de peu de ressources pour les aider à identifier une relève non familiale désireuse de poursuivre les activités de leurs entreprises.

De leur côté, les jeunes (et moins jeunes) de la relève non familiale éprouvent de la difficulté à identifier des entreprises déjà en production qui correspondent à leur projet d'établissement.

Pour faciliter un jumelage entre la relève et les fermes sans relève, la Fédération de l'UPA-Estrie, en collaboration avec le MAPAQ de l'Estrie, met de l'avant un projet pilote de banque régionale de fermes sans relève.

Si vous souhaitez participer à ce projet, communiquez avec Yolande Lemire, conseillère en transfert de ferme, au 819 432-1936, ou avec Roberto Toffoli, conseiller en relève au MAPAQ, au 819 820-3001, poste 113.

Une occasion de voyager tout en restant chez vous

L'Estrie sera l'hôte du stage « Viens marcher ma terre »

Valéry Martin, conseillère aux communications

La Fédération de l'UPA-Estrie sera l'hôte du stage « Viens marcher ma terre » organisé par UPA Développement international (UPA DI) du 12 novembre au 10 décembre. Huit leaders paysans du Sénégal, du Burkina Faso et du Mali, participeront à diverses formations et rencontres qui porteront sur la relève agricole au sein des organisations et des fermes. Ils passeront, notamment, une semaine sur une ferme de la région.

Ces stages sont organisés dans le cadre de projets d'appui d'UPA DI, qui visent à renforcer ses organisations paysannes partenaires. Au Sénégal, le projet Bey Dunde vise à augmenter la production de riz dans la zone du fleuve Sénégal. Au Burkina Faso, le projet Résilience climatique dans la Boucle du Mouhoun vise à lutter contre les changements climatiques par la plantation d'arbres, la culture du niébé, l'élevage de moutons et de porcs, l'implantation et l'utilisation de petits biodigesteurs ainsi que le forage de puits. Au Mali, le projet vise au renforcement de Saso Jigi, une organisation paysanne œuvrant à la mise en marché collective de céréales et d'oignons.

Appel aux producteurs intéressés

Il est déjà temps de recueillir les noms des producteurs qui souhaitent recevoir un leader paysan à la ferme pendant 7 jours, soit du 22 au 29 novembre. Si vous êtes présentement en processus de transfert de ferme ou que vous êtes passée par là récemment, vous êtes la personne tout indiquée afin de rester en lien avec le thème. En tant que fermes hôtes, vous recevrez 25 \$ par jour comme dédommagement et serez remboursés pour les déplacements et autres dépenses liées au stage. Vous ne serez pas laissés à vous-même, au contraire! Vous serez invités à participer à cinq activités: une rencontre de préparation animée par UPA DI au bureau de la Fédération de l'UPA-Estrie, une rencontre préalable avec les leaders paysans une semaine avant le séjour à la ferme, un dîner en début et un autre à la fin du stage, avec tout le groupe de stagiaires et de producteurs impliqués, puis, une rencontre pour faire le bilan de l'expérience avec UPA DI, de nouveau au bureau de la Fédération à Sherbrooke.

Si vous êtes intéressés à partager vos expériences et votre vécu avec des gens aussi passionnés que vous, tout en enrichissant votre bagage interculturel, vous êtes invités à communiquer avec Valéry Martin à la Fédération de l'UPA-Estrie soit par téléphone au 819 346-8905, poste 143 ou par courriel à vmartin@upa.qc.ca.

Que fait le Collectif en formation agricole (CRFA)?

Jessica Mackey, répondante en formation agricole



Sa mission... Promouvoir la formation continue en agriculture :

- en étant à l'ÉCOUTE des BESOINS de formation des producteurs;
- en collaborant avec les maisons d'enseignement pour développer des formations de QUALITÉ, ADAPTÉES aux contraintes des participants;
- en rendant l'offre de formation visible.

Ses moyens... Les cours, organisés en collaboration avec les Collectifs en formation agricole, sont financés en partie par Emploi-Québec, ce qui permet de réduire les frais d'inscription des participants.

Pour connaître les formations agricoles offertes en région...

- Surveillez les annonces dans le Solidarité agricole et la Nouvelle agricole
- Visitez le site des Collectifs en formation agricole : www.formationagricole.com
- Communiquez avec Jessica Mackey au CRFA de l'Estrie au 819 346-8905, poste 114

Soyez vigilants !

Amendes et peine d'emprisonnement pour le non-respect du REA

François Thomas, urb., responsable de l'aménagement

Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) fut récemment modifié afin d'imposer une hausse importante de tous les montants maximaux des amendes, un ajustement de tous les montants minimaux et, pour certaines infractions considérées comme étant plus graves, des peines d'emprisonnement.

De plus, des sanctions administratives pécuniaires (SAP) sont désormais applicables. Si vous ne respectez pas le REA, vous pourriez recevoir une amende sur-le-champ. Soyez donc vigilants.

À titre d'exemple, l'omission de transmettre le bilan phosphore entraînera une sanction de 750 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 500 \$ dans le cas d'une personne morale ou d'une société. En tout, 69 comportements ont été visés.

Rappelons que lors de la Commission parlementaire sur le projet de loi 89 et la consultation publique qui a suivie, l'UPA s'est opposée à l'introduction des SAP en agriculture. L'Union fait valoir d'une part, que les sanctions pénales prévues au REA sont amplement sévères et d'autre part, que l'agriculture est déjà soumise à un régime de sanctions administratives depuis l'application de l'écoconditionnalité.

Un automne rempli d'événements pour Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est

Ghislain Lefebvre, coordonnateur du CIBLE

Fête des vendanges de Magog

31 août, 1-2-7-8 septembre

Encore cette année, Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est tiendra un kiosque à la Fête des Vendanges de Magog et offre ainsi la possibilité aux membres qui le désirent de participer à l'événement pour une journée seulement à l'intérieur des deux fins de semaine que durent l'événement.



Les Comptonales

28-29 septembre

Nouveauté cette année, Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est partagera un kiosque avec le Marché de solidarité des AmiEs de la Terre de l'Estrie sur le thème de l'achat local. Le kiosque sera situé au Domaine Ives Hill un des membres Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est.

Dégustabière

4-5-6 octobre

Les produits de plusieurs Créateurs de saveurs se retrouveront dans les dégustations préparées par les chefs lors de mariages bières et bouchées.

5 à 7 des Créateurs

4 novembre

Dégustation et présentation de produits des Créateurs de saveurs avec des Chefs créateurs et des hôteliers des Cantons-de-l'Est. Belle activité de réseautage en vue!

Trouvez plus de détails sur www.createursdesaveurs.com

Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Avez-vous expédié votre formulaire de consentement relatif au bilan de phosphore?

Vous êtes un exploitant agricole et vous n'avez toujours pas expédié le formulaire de consentement relatif au bilan de phosphore? Vous êtes invités à le faire parvenir le plus rapidement possible au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), après y avoir inscrit avec soin tous les renseignements demandés.

Le formulaire doit en effet être retourné sans tarder afin que le MAPAQ puisse vérifier le respect de l'écoconditionnalité en vue de l'attribution des crédits de taxes foncières agricoles le 30 novembre prochain. Il s'agit d'une exigence que doit satisfaire tout exploitant agricole, propriétaire ou locataire, qui désire participer au Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA). Si un exploitant omet de le retourner au MAPAQ dûment rempli et signé, son exploitation agricole ne sera pas considérée comme admissible au Programme.

Le consentement relatif au bilan de phosphore autorise le MAPAQ à s'adresser au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour vérifier que l'exploitation agricole visée remplit le critère de l'écoconditionnalité. Depuis 2013, tous les exploitants agricoles qui participent au PCTFA doivent fournir ce document, et ce, qu'ils aient ou non l'obligation de fournir un bilan de phosphore au MDDEFP.

Ce formulaire a été expédié par la poste à tous les exploitants agricoles enregistrés au MAPAQ. On peut aussi se le procurer au www.mapaq.gouv.qc.ca/taxes.

Le formulaire, dûment rempli et signé, doit être acheminé au MAPAQ de préférence par la poste à l'adresse suivante :

Direction du soutien à l'enregistrement et du remboursement des taxes
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Il est également possible de l'envoyer par télécopieur au 418 380-2172.

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 

Pour de plus amples renseignements sur le critère de l'écoconditionnalité relatif au Programme de crédit de taxes foncières agricoles, vous pouvez communiquer avec la Direction du soutien à l'enregistrement et du remboursement des taxes du MAPAQ aux numéros suivants :

418 380-2140
1 866 822-2140

Vous pouvez aussi visiter le site Web du MAPAQ à l'adresse www.mapaq.gouv.qc.ca/taxes.